

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 25 Août 2017

L'an deux mille dix-sept et le 25 août à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Étaient présents : Mmes BOILLON, CHAMBON, MILLS, PARDO, TAURAN
Mrs GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, MAITRE.

Procuration : JF PIERASCO à J JOFRE, J DELTEIL à C BOILLON

Secrétaire : J JOFRE

Le compte rendu du 17 juillet 2017 est adopté à l'unanimité après modification apportée ci- dessous :

Jacques JOFRE demande de préciser qu'il s'agit des eaux de rejet de la lagune, conforme aux normes SATESE.

1) CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE.

Suite au non renouvellement des contrats aidés par l'Etat : permettra de palier aux besoins occasionnels au cours de l'année (à ce jour, remplacement demande de disponibilité d'un agent titulaire d'un mois). Adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISE AU COURS DU MOIS :

- N°6 – location appartement n° 1 Immeuble Rouzeaud à compter du 1^{er} juillet.

- N° 7 : Suppression de la régie des marchés gourmands suite à la suppression de la vente d'eau et de gobelets.

Question Diverses

- JP MAITRE : affaires scolaires, durée hebdomadaire à la rentrée ?
 - M le Maire : l'académie n'annonce pas de changement pour cette année.
- JP MAITRE : Périscolaire ?
 - M le Maire : on continue mais sera suspendu si plus d'aide de l'Etat.
- J CHAMBON :
 - mise en place du canon esplanade Barbacane, manque panneau d'explications.
 - demande de faire une exposition du patrimoine de Lauzerte dans une salle du presbytère
M le Maire : le presbytère appartient à l'Evêché.
 - marchés gourmands demande de mettre en place une navette par pallier au manque de stationnement, danger sur D73 : stationnement des 2 côtés.
M le Maire : la situation est maîtrisée mais un devis sera demandé.
- H GERVAIS : Vignal, augmentation ampérage compteur : OK
Une prise triphasée est souhaitée à la « cabane des pêcheurs »
 - M Le maire : à étudier
- J JOFRE : adhésion à l'asso sites et cités remarquables, coût, critères ?
 - M le Maire : forfait de 300 € par an, mise en place d'une AVAP

Pas d'autres questions

Séance levée à 19h